

Positionnement individuel en terme de consommation d'énergie

Grâce aux figures ci-dessous, il vous est possible de calculer vos consommations énergétiques annuelles et de vous situer sur l'échelle des consommations (page suivante) :

Remarque : pour les éleveurs de canards, de dindes et de poulets label : prendre en compte uniquement vos consommations de gaz. En effet, à l'heure actuelle, nous n'avons pas suffisamment d'éléments de référence sur les consommations d'électricité et de fuel pour ces 3 productions.

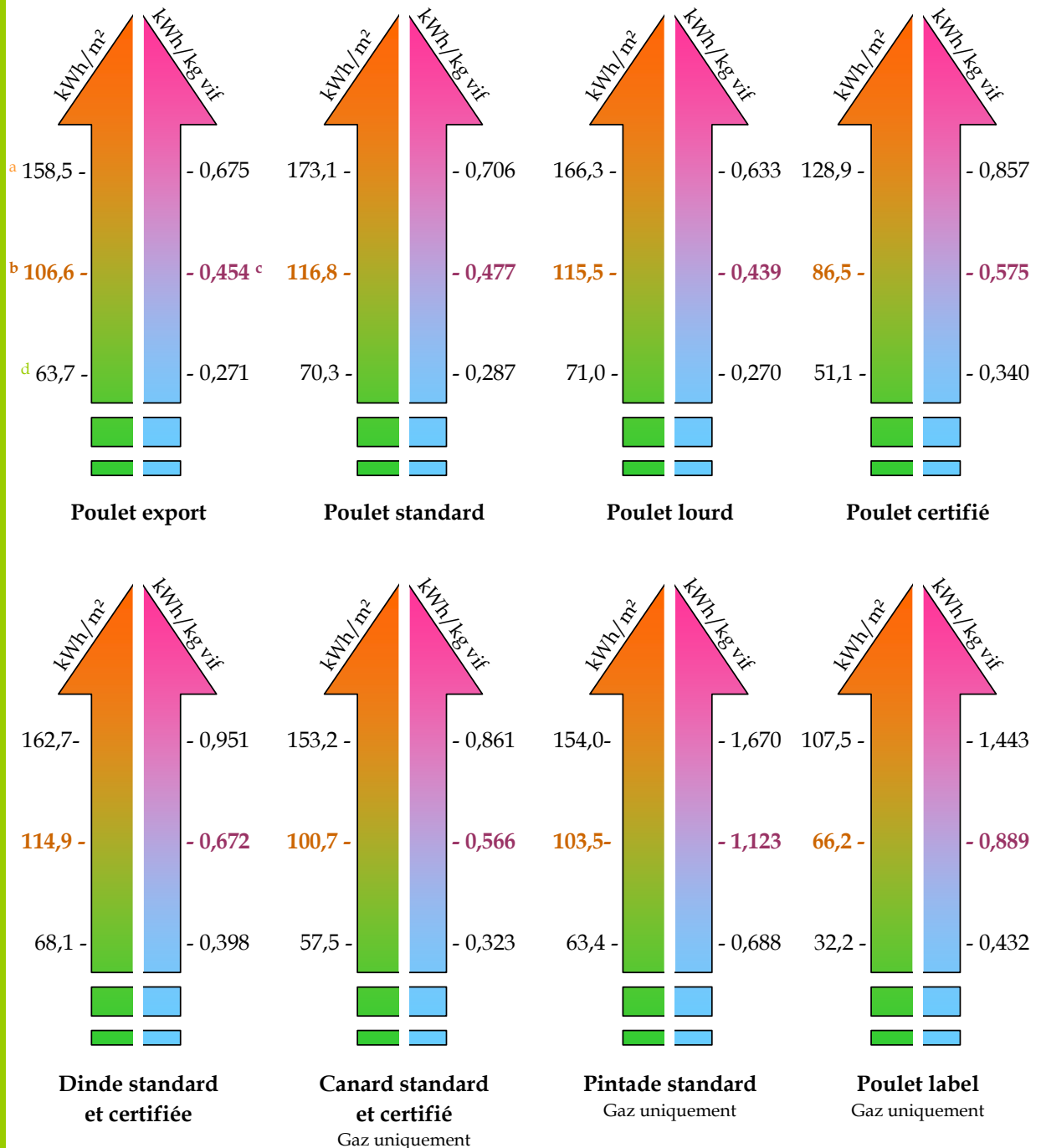
Quantité de gaz propane	<input type="text"/>	kg	x	PCS Gaz 13,8	=	<input type="text"/>	kWh	
						+		
Consommation d'électricité						<input type="text"/>	kWh	
						+		
Quantité de fuel utilisée pour le groupe électrogène (ou génératrice)	<input type="text"/>	litres	}	x	PCI fuel 9,85	=	<input type="text"/>	kWh
Quantité de fuel utilisée pour le matériel motorisé	<input type="text"/>	litres						
						Total =	(1) <input type="text"/>	kWh
Surface totale des bâtiments						(2)	<input type="text"/>	m ²
Consommation annuelle totale par m ²						(1)/(2)	<input type="text"/>	kWh/m ²
Production annuelle de viande						(3)	<input type="text"/>	kg vif
Indice de Consommation d'Énergie Directe (ICED)						(1)/(3)	<input type="text"/>	kWh/kg vif

Veuillez reporter vos résultats sur la page suivante, SVP

Notes personnelles :

Placez maintenant vos consommations d'énergie sur l'échelle correspondante, en kWh/m² et en kWh/kg vif, selon votre production :

Remarque : Les moyennes de consommation englobent tous les types de bâtiments, tous les différents systèmes de chauffage, une consommation de fuel moyenne comprenant le groupe électrogène et le matériel... Les productions de canards, de pintades et de poulets label, reprennent uniquement des consommations de gaz.



Légende :

- a : moyenne de consommation énergétique des 25 % plus forts consommateurs
- b : moyenne de consommation énergétique en kWh/m²
- c : moyenne de consommation énergétique en kWh/kg de vif (ICED)
- d : moyenne de consommation énergétique des 25 % plus faibles consommateurs

Pour plus d'informations, reportez vous au document "les consommations d'énergie dans les bâtiments avicoles" que vous pouvez télécharger sur le site des partenaires de ce travail (ITAVI, Chambres d'Agriculture de Bretagne, Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire et ADEME).